

tes:

adame,

prescriptions urbanistiques qui s'appliquent au terrain cadastré 3^{ème} Division, section A, n°415 B 3 :

de la parcelle (voir capture ci-jointe) se situe en zone d'habitat à caractère rural et le reste se situe en zone agricole au plan de secteur.

de la parcelle se situe en zone A5. AIRE DES CONSTRUCTIONS EN ORDRE OUVERT du Guide Communal d'Urbanisme (carte : <http://www.pontacelles.be/wp-content/uploads/2018/07/CarteRCU-2407218.pdf> + prescriptions : <http://www.pontacelles.be/wp-content/uploads/2018/07/RCU-24072018.pdf>). Les prescriptions qui s'appliquent à ce terrain sont celles relatives aux bâtiments de toutes les aires (P.15 à 25), celles relatives aux zones de toutes les aires résidentielles (P.27 à 29) et enfin celles de la zone spécifique dans laquelle se trouve le terrain (P.28 à 50).

de la parcelle se situe en zone C1. AIRE DIFFERENCIEE DES BATIMENTS RURAUX du Guide Communal d'Urbanisme (carte : <http://www.pontacelles.be/wp-content/uploads/2018/07/CarteRCU-2407218.pdf> + prescriptions (P.64 à 70)).

de la parcelle se situe en zone d'habitat à faible densité 5-15 log/ha et le reste se situe en zone agricole au plan de Développement Communal (carte : <https://www.pontacelles.be/wp-content/uploads/2019/05/Carte-Plan-DE-SE-AD-juin2016p.pdf>).

En cas d'aléas d'inondation, nous vous invitons à vous renseigner via le lien suivant : www.inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens.html

Nous vous remercions d'envoyer une esquisse par mail ou de solliciter un rendez-vous afin que le Service Urbanisme puisse mettre un avis préalable au dépôt d'une éventuelle demande de permis d'urbanisme.

Bonne nuit et bon après-midi,



Charlotte BADOT
Service Cadre de Vie

Administration communale de Pont-à-Celles
Place communale, 22 – CP 6230

Tel 071/84 90 73 | Fax 071/84 43 45
www.pontacelles.be | [FB Commune de Pont-à-Celles](https://www.facebook.com/Commune.de.Pont-a-Celles)

n'imprimer ce message que si nécessaire

Les messages électroniques et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait d'une utilisation par voie électronique. Toute personne qui communique avec l'Administration communale par e-mail est supposée accepter ces risques.